



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES STRUCTURES COLLECTIVES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

- Date de préinscription plus confirmation de la demande.
- Activité professionnelle (formation, travail, insertion professionnelle du parent seul ou des 2 parents).
- Enfant adressé par les services sociaux.
- Enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.
- État de santé des parents.
- Naissances multiples ou plusieurs enfants de la même fratrie.
- Famille monoparentale.
- Enfant qui a un frère ou une sœur qui fréquente déjà la structure au moment du besoin.
- Proximité avec la structure demandée (domicile, travail).
- Age de l'enfant.
- Planning de la famille.